

La toise de maçonnerie était payée 9 livres ; les murailles étaient réduites à un pied et demi. La pierre de taille était fournie par les Pères.

Une convention rectificative de certains détails du prix-fait fut passée le 17 août 1617.

Voici la relation de la pose de la première pierre de l'église relevée sur les registres consulaires (167) :

« Du dimanche, vingt-unième may, avant midy, l'an mil six cens dix-sept, au collège de la Trinité.

Nobles Aimé Barailhon, prevost des marchans, Jean-Baptiste de Murard, docteur ez droits, seigneur d'Expaignier, Jean Goujon, aussi docteur ez droits, advocat ez cour de Lyon et Henry Caboud, eschevins de la d. ville et communauté.

Les dicts sieurs, préalablement advertis et priés par le P. Recteur du collège de la Trinité de cette ville, se seroient assemblés cejourd'hui, sur les neuf heures du matin, en l'hostel commun de la ville, et illec vestus de leurs robes violettes, assistés de la pluspart des ex-consuls de la sd ville, vestus de leurs robes consullaires noires, accompagnés suivis des officiers de la sd ville, se seroient transportés au sd collège, où le père Antoine Michiel, recteur du sd collège, les auroit receus et conduit en la place pour eux préparée, à main senestre du grand autel de l'église (168) du dict collège, au dessous des sièges où estoient Monseigneur d'Halincourt, gouverneur et lieutenant général pour le Roy, en la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forest et Beaujollois et plusieurs autres seigneurs de mérite assistans au service. Et pendant la célébration de la sainte messe le sd père

(167) Registre BB 153.

(168) Voyez dans le plan scénographique de Maupin (1635) une ancienne église qui pourrait être celle dont parle la délibération ; elle est parallèle à la rue Ménestrier et sert actuellement de réfectoire au lycée. Nous ne connaissons pas l'époque à laquelle on l'éleva et si, par conséquent, elle existait déjà en 1617. On sait qu'elle devint aux xvii^e et xviii^e siècles la chapelle de la congrégation dite des affaneurs.